

Monsieur Augustin de Romanet  
Président Directeur Général

Aéroports de Paris  
1 rue de France  
93290 Tremblay-en-France

A Paris-La- Défense, le 15 avril 2022

Monsieur le Président Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de commerce, nous vous confirmons notre appartenance au réseau international EY.

Nous vous informons également que :

- ▶ Le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à € 722 milliers hors taxes.
- ▶ Le montant de nos honoraires au titre des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à € 106 milliers hors taxes.
- ▶ Au mieux de notre connaissance, le montant global des honoraires de notre réseau pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, au titre des services autres que la certification des comptes fournis à votre entité ainsi qu'aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle, au sens des I et II de l'article L. 233-3 du Code de commerce, s'élève à € 153 milliers hors taxes.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Antoine Flora

Alain Perroux